



## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **Du Mardi 28 Avril 2020**

*Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique au 1er étage de l'Hôtel de Ville, le Mardi 28 Avril 2020 à 9 heures 00, sous la Présidence de Monsieur Philippe VIDAL, Maire.*

### **PATRIMOINE ET VOIRIE**

#### **1 – Acquisition terrains – Voirie et bassin de rétention PAE Les Escondals.**

Dans le cadre de la réalisation des travaux de voirie du Programme d'Aménagement d'Ensemble Les Escondals, il est nécessaire de faire l'acquisition de terrains situés Chemin de la Prade, afin de créer la voie du PAE et le bassin de rétention.

Monsieur le Maire propose de faire l'acquisition des parcelles désignées ci-après, au prix d'achat consenti dans le cadre du PAE Les Escondals, soit vingt-cinq euros T.T.C (25€) le m<sup>2</sup> pour les parcelles en zone AU, cinq euros T.T.C (5€) le m<sup>2</sup> pour les parcelles en zone A.

Nom Propriétaire	Section	Lieu-dit	Surface	Prix du m <sup>2</sup>	Prix
GFA de Pignas	G 1006	Le Rulladou	716 m <sup>2</sup>	25€	17 900,00€
GFA de Pignas	G 1029	Le Rulladou	1 160 m <sup>2</sup>	5€	5 800,00€
GFA de Pignas	G 1030	Le Rulladou	40 m <sup>2</sup>	5€	200,00€

#### **Le Conseil Municipal par 22 voix pour :**

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles désignées ci-après :

Nom Propriétaire	Section	Lieu-dit	Surface	Prix du m <sup>2</sup>	Prix
<b>GFA de Pignas</b>	<b>G 1006</b>	<b>Le Rulladou</b>	<b>716 m<sup>2</sup></b>	<b>25€</b>	<b>17 900,00€</b>
<b>GFA de Pignas</b>	<b>G 1029</b>	<b>Le Rulladou</b>	<b>1 160 m<sup>2</sup></b>	<b>5€</b>	<b>5 800,00€</b>
<b>GFA de Pignas</b>	<b>G 1030</b>	<b>Le Rulladou</b>	<b>40 m<sup>2</sup></b>	<b>5€</b>	<b>200,00€</b>

- **DIT** que cette somme sera payée sur le compte 2111 du budget 2020 du PAE Les Escondals, soit un montant total de vingt-trois mille neuf cent euros (23 900€).
- **DONNE** toutes délégations utiles au Maire, pour signer l'acte définitif devant Maître GONDARD, Notaire à Cazouls-Lès-Béziers.

## 2. Budget principal Commune – Vote du Budget Primitif 2020.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 du budget principal comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 4 909 723.00 €  
 Dépenses et recettes d'investissement : 4 977 269.00 €

### Le Conseil Municipal par 22 voix pour :

- **APPROUVE** le budget primitif 2020 relatif au budget principal tel que :

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement</b>	4 909 723.00 €	4 909 723.00 €
<b>Section d'investissement</b>	4 977 269.00 €	4 977 269.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 886 992.00 €</b>	<b>9 886 992.00 €</b>

## 3 – Vote des subventions communales 2020.

Voir tableau.

## 4 - Fixation des taux d'imposition 2020.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il y a lieu de fixer les taux des taxes directes locales de l'année 2020.

- Taxe foncière bâtie : 22,22 %
- Taxe foncière non-bâtie : 64,81 %

### Le Conseil Municipal par 22 voix pour :

- **FIXE** les taux suivants pour 2020 :

- **Taxe foncière bâtie : 22,22 %**
- **Taxe foncière non-bâtie : 64,81 %**

## 5 - Budget annexe Jeunesse – Vote du Budget Primitif 2020.

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L1612-20 et L 2311-1 à L 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales.
- **CONSIDERANT** le projet de Budget Primitif 2020 pour la JEUNESSE,
- **CONSIDERANT** le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2019 adoptés dans la présente séance du Conseil Municipal.
- **VU** la délibération d'affectation des résultats adoptée dans la présente séance du Conseil Municipal.

### Le Conseil Municipal par 22 voix pour :

#### - **ADOPTE** le Budget Primitif de la JEUNESSE 2020 :

- \* Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- \* Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	553 410.00 €	553 410.00 €
Section d'investissement	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>553 410.00 €</b>	<b>553 410.00 €</b>

## 6 - Budget annexe Pompes Funèbres – Vote du Budget Primitif 2020.

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L1612-20 et L 2311-1 à L 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales.
- **CONSIDERANT** le projet de Budget Primitif 2020 pour le service Municipal de la Régie Municipale des Pompes Funèbres,
- **CONSIDERANT** le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2019 adoptés dans la présente séance du Conseil Municipal.
- **VU** la délibération d'affectation des résultats adoptée dans la présente séance du Conseil Municipal.

### Le Conseil Municipal par 22 voix pour :

#### - **ADOPTE** le Budget Primitif du service Municipal de la REGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNEBRES 2020 :

- Au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	8 003.00 €	8 003.00 €
Section d'investissement	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>8 003.00 €</b>	<b>8 003.00 €</b>

## 7 - Budget annexe Hameau Agricole – Vote du Budget Primitif 2020.

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L1612-20 et L 2311-1 à L 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales.
- **CONSIDERANT** le projet de Budget Primitif 2020 pour le HAMEAU AGRICOLE,
- **CONSIDERANT** le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2019 adoptés dans la présente séance du Conseil Municipal.
- **VU** la délibération d'affectation des résultats adoptée dans la présente séance du Conseil Municipal.

### Le Conseil Municipal par 22 voix pour :

- **ADOpte** le Budget Primitif du HAMEAU AGRICOLE 2020 :
  - \* Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - \* Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	348 668 €	348 668 €
Section d'investissement	558 910 €	558 910 €
<b>TOTAL</b>	<b>907 578 €</b>	<b>907 578 €</b>

## 8 - Budget annexe Lotissement Les Escondals – Vote du Budget Primitif 2020.

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L1612-20 et L 2311-1 à L 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales.
- **CONSIDERANT** le projet de Budget Primitif 2020 pour le LOTISSEMENT LES ESCONDALS,
- **CONSIDERANT** le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2019 adoptés dans la présente séance du Conseil Municipal.
- **VU** la délibération d'affectation des résultats adoptée dans la présente séance du Conseil Municipal.

### Le Conseil Municipal par 22 voix pour :

- **ADOpte** le Budget Primitif du LOTISSEMENT COMMUNAL LES ESCONDALS 2020 :
  - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	111 498 €	111 498 €
Section d'investissement	340 663 €	340 663 €
<b>TOTAL</b>	<b>452 161 €</b>	<b>452 161 €</b>

## 9 - Budget annexe PAE La Margue – Vote du Budget Primitif 2020.

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L1612-20 et L 2311-1 à L 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales.
- **CONSIDERANT** le projet de Budget Primitif 2020 pour le PAE LA MARGUE,
- **CONSIDERANT** le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2019 adoptés dans la présente séance du Conseil Municipal.
- **VU** la délibération d'affectation des résultats adoptée dans la présente séance du Conseil Municipal.

### Le Conseil Municipal par 22 voix pour :

- **ADOpte** le Budget Primitif du PAE LA MARGUE 2020 :
  - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	145 521 €	145 521 €
Section d'investissement	268 447 €	268 447 €
<b>TOTAL</b>	<b>413 968 €</b>	<b>413 968 €</b>

## 10 - Budget annexe PAE Les Escondals – Vote du Budget Primitif 2020.

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L1612-20 et L 2311-1 à L 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales.
- **CONSIDERANT** le projet de Budget Primitif 2020 pour le PAE LES ESCONDALS,
- **CONSIDERANT** le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2019 adoptés dans la présente séance du Conseil Municipal.
- **VU** la délibération d'affectation des résultats adoptée dans la présente séance du Conseil Municipal.

### Le Conseil Municipal par 22 voix pour :

- **ADOpte** le Budget Primitif du PAE LES ESCONDALS 2020 :
  - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	393 260 €	393 260 €
Section d'investissement	1 121 169 €	1 121 169 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 514 429 €</b>	<b>1 514 429 €</b>

## 11 - Budget annexe PAE Le Péras – Vote du Budget Primitif 2020.

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L1612-20 et L 2311-1 à L 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales.
- **CONSIDERANT** le projet de Budget Primitif 2020 pour le PAE LE PERAS,
- **CONSIDERANT** le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2019 adoptés dans la présente séance du Conseil Municipal.
- **VU** la délibération d'affectation des résultats adoptée dans la présente séance du Conseil Municipal.

### Le Conseil Municipal par 22 voix pour :

- **ADOpte** le Budget Primitif du PAE LE PERAS 2020 :
  - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	525 €	525 €
Section d'investissement	108 031 €	108 031 €
<b>TOTAL</b>	<b>108 556 €</b>	<b>108 556 €</b>

## 12 - Budget annexe PAE Montrecobre – Vote du Budget Primitif 2020.

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L1612-20 et L 2311-1 à L 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales.
- **CONSIDERANT** le projet de Budget Primitif 2020 pour le PAE MONTRECOBRE,
- **CONSIDERANT** le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2019 adoptés dans la présente séance du Conseil Municipal.
- **VU** la délibération d'affectation des résultats adoptée dans la présente séance du Conseil Municipal.

### Le Conseil Municipal par 22 voix pour :

- **ADOpte** le Budget Primitif du PAE MONTRECOBRE 2020 :
  - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	718 485 €	718 485 €
Section d'investissement	620 143 €	620 143 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 338 628 €</b>	<b>1 338 628 €</b>

### 13 - Budget annexe Régie Municipale d'Electricité – Vote du Budget Primitif 2020.

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L1612-20 et L 2311-1 à L 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales.
- **CONSIDERANT** le projet de Budget Primitif 2020 pour le service municipal de la RÉGIE MUNICIPALE D'ÉLECTRICITÉ,
- **CONSIDERANT** le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2019 adoptés dans la présente séance du Conseil Municipal.
- **VU** la délibération d'affectation des résultats adoptée dans la présente séance du Conseil Municipal.

#### Le Conseil Municipal par 22 voix pour :

- **ADOpte** le Budget Primitif du service Municipal de la RÉGIE MUNICIPALE D'ÉLECTRICITÉ 2020 :
  - Au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
  - Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	4 073 612 €	4 073 612 €
Section	1 074 263 €	1 074 263 €
TOTAL	5 147 875 €	5 147 875 €

### 14 - Remboursement loyer – Location d'un immeuble communal à usage professionnel exclusif – Maison Médicale.

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 20 janvier 2020 le Conseil Municipal a approuvé la location des cabinets médicaux sis à la « Maison Médicale » avenue Jean Jaurès.

Le cabinet médical n° 7 a été loué à Mme Rogoschnikoff Catherine, psychologue sociale, à compter du 1<sup>er</sup> février 2020 pour un loyer mensuel de 352.09 euros, charges non comprises.

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, dans le cadre de la solidarité financière vis-à-vis des professionnels qui ne peuvent exercer pour cause de confinement, de rembourser à Mme Rogoschnikoff deux mois de loyer, soit mars et avril 2020.

#### Le Conseil Municipal par 22 voix pour :

- **APPROUVE** le remboursement d'une somme de 704.18 euros à Mme Rogoschnikoff, correspondant aux loyers des mois de mars et d'avril 2020.
- **DIT** que cette somme sera payée sur le Budget Communal 2020 compte 678 : Autres charges exceptionnelles.

## **15 - Aménagement Place des 140 – Demande de prorogation de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Hérault – 1<sup>ère</sup> tranche phase 1 - aide n° 151344/01**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le conseil départemental a attribué une aide financière de 76 200.00 € par délibération du 16 Novembre 2015 au titre du programme de soutien des projets structurants des territoires 2016 pour les travaux d'aménagement de la Place des 140, subvention prorogée par délibération du 12 Novembre 2019.

Considérant la situation sanitaire qui touche tout le secteur économique et les difficultés d'avancement des projets inhérentes à cette situation, le calendrier prévisionnel de l'opération ne pourra pas être tenu.

Monsieur le Maire propose de demander à Monsieur le Président du Conseil Départemental une prorogation du délai d'achèvement de cette opération de 18 mois, à compter du 10 Juin 2020, échéance fixée pour l'aide départementale N°151344/01.

### **Le Conseil Municipal par 22 voix pour :**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à demander à Monsieur le Président du conseil départemental une prorogation pour la réalisation de ces travaux afin de ne pas perdre le bénéfice du financement de la subvention attribuée au titre des projets structurants des territoires 2016.**

## **16 - Aménagement Place des 140 – Demande de prorogation de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Hérault – 1<sup>ère</sup> tranche phase 1 – aide n° 151344/02**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le conseil départemental a attribué une aide financière de 400 000.00 € par délibération du 27 Juin 2016 au titre du programme de soutien des projets structurants des territoires 2016 pour les travaux d'aménagement de la Place des 140, subvention prorogée par délibération du 12 Novembre 2019.

Considérant la situation sanitaire qui touche tout le secteur économique et les difficultés d'avancement des projets inhérentes à cette situation, le calendrier prévisionnel de l'opération ne pourra pas être tenu.

Monsieur le Maire propose de demander à Monsieur le Président du Conseil Départemental une prorogation du délai d'achèvement de cette opération de 18 mois, à compter du 22 Juillet 2020, échéance fixée pour l'aide départementale N°151344/02.

### **Le Conseil Municipal par 22 voix pour :**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à demander à Monsieur le Président du conseil départemental une prorogation pour la réalisation de ces travaux afin de ne pas perdre le bénéfice du financement de la subvention attribuée au titre des projets structurants des territoires 2016.**

## **PERSONNEL**

### **17 - Modification du tableau des emplois communaux.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- qu'en raison des tâches confiées aux agents de la cuisine centrale, et afin de maintenir un service de qualité, il convient d'augmenter le temps de travail d'un agent,

A cet effet, il propose de modifier le tableau des emplois communaux comme suit :

Création :

A compter du 1<sup>er</sup> mai 2020 :

- 1 poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,

### **Le Conseil Municipal par 22 voix pour :**

- **APPROUVE la modification présentée ci-dessus du tableau des emplois communaux,**
- **PRÉCISE que le tableau des emplois communaux mis à jour sera joint en annexe de la présente délibération.**

## 18 - Vente des lots du lotissement Les Escondals – Division du Macrolot

Dans le cadre de la réalisation des travaux de voirie du Programme d'Aménagement d'Ensemble Les Escondals, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les plans de division de la parcelle G 955 du Macrolot du Lotissement les Escondals ont été réalisés.

La Commune de Cazouls-Lès-Béziers va donc procéder à la vente des lots conformément à la délibération du 27 octobre 2016 fixant le prix de vente à 150,17€ TTC par m<sup>2</sup> de terrain à bâtir et conformément au plan de bornage établi par le Cabinet LUSINCHI, Géomètre DPLG :

N° du lot	Prix au m <sup>2</sup>	Surface en m <sup>2</sup>	Montant total
12 A	150,17€	549	<b>82 443,33 €</b>
12 B	150,17€	575	<b>86 347,75 €</b>
12 C	150,17€	496	<b>74 484,32 €</b>

Les frais de bornage seront à la charge des différents acquéreurs.

### Le Conseil Municipal par 22 voix pour :

- **APPROUVE** la vente des lots du Lotissement Les Escondals au prix de 150,17 € du m<sup>2</sup>
- **PRECISE** que Les frais de bornage sont à la charge des différents acquéreurs.
- **DONNE** toutes délégations utiles à Monsieur le Maire, pour signer l'acte définitif devant Maître GONDARD Gilles, Notaire à Cazouls-Lès-Béziers.

## COMMUNICATION ET POINTS DIVERS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du 28 Avril 2020 est levée à 10 heures 50

\* \* \*